



**COMMUNICATION SUR LE PROGRES**  
**AVISTO Telecom**  
**Juin 2020**



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

# AVISTO Telecom renouvelle son engagement au Pacte Mondial

Le 15 juin 2020

Honorable Secrétaire Général,

Nous sommes heureux de confirmer qu'AVISTO Telecom soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous tenons également à vous exprimer notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence. Nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Nous ferons une déclaration claire et publique sur ce sujet et informerons nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Cette déclaration prendra la forme d'un communiqué de presse, que nous publierons prochainement.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial et ce, chaque année.

Nous avons une pleine conscience des défis à relever et en ce sens, nous nous inscrivons chaque jour dans une démarche d'amélioration.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'agréer, Honorable Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.



Radomir JOVANOVIC  
Président  
AVISTO Telecom

## Description des mesures pratiques

AVISTO Telecom, en adhérant au Pacte Mondial, s'est engagé à respecter les 10 principes suivants :

### Droits de l'homme

- Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
- Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### Normes du travail

- Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe N°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Principe N°5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et
- Principe N°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### Environnement

- Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- Principe N°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### Lutte contre la corruption

- Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Au sein de cette Communication sur le Progrès, AVISTO Telecom présente les actions réalisées durant la période Mai 2019 – Mai 2020 dans les domaines du respect des Droits de l'homme et des normes de travail.

### Droits de l'homme

*Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et*

*Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.*

- De manière générale, AVISTO Telecom adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs et à l'interdiction du travail forcé.
- Depuis la création d'AVISTO Telecom en 1999, les femmes et les hommes sont au cœur de la philosophie de l'entreprise. Ils représentent sa principale richesse.
- AVISTO Telecom s'engage à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.

- Tout collaborateur a choisi librement de travailler chez AVISTO Telecom ; chacun peut également quitter librement l'entreprise en respectant un préavis raisonnable.
- AVISTO Telecom promeut le dialogue avec ses collaborateurs. Chaque année, la direction leur présente les résultats de l'entreprise et les invite à s'exprimer quant à leur vie au sein d'AVISTO Telecom.

#### **Mise en œuvre pratique :**

- Les ingénieurs d'AVISTO Telecom disposent d'un lien privilégié avec leur responsable d'affaires en charge de leur suivi. Ils sont libres d'échanger avec lui quant à leur vie d'ingénieur chez AVISTO Telecom.
- De plus, les directeurs régionaux organisent des tables rondes. L'objectif étant de permettre aux ingénieurs de se rencontrer et de partager leurs expériences au sein de la société.

#### **Mesure des résultats :**

- En France, 100% du personnel est représenté par des instances élues par le personnel.
- Des réunions mensuelles sont organisées avec le Comité Social et Economique.
- Sur la période de la COP, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté. AVISTO Telecom veillera à ce qu'il en soit toujours ainsi.

#### **Normes de travail :**

*Principe N°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire*

*Principe n°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession*

- AVISTO Telecom assure à ses instances représentatives du personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française.
- AVISTO Telecom s'engage à toujours exécuter les prestations de services pour lesquelles il est choisi dans le strict respect de la législation et de la réglementation en matière de droit du travail.
- AVISTO Telecom s'engage à ne pas recourir au travail des enfants ou à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire.
- AVISTO Telecom privilégie les CDI pour ses salariés.
- En recherche permanente de « potentiels » techniques auxquels s'associent des qualités humaines et un véritable sens de la relation client, AVISTO Telecom procède à une sélection rigoureuse de ses collaborateurs. Les critères d'embauche sont les compétences du candidat, sa motivation réelle et son potentiel. Cette politique de recrutement exclut dès lors toute forme de discrimination (origine, race, religion, âge, sexe, orientation sexuelle...). L'objectif unique d'AVISTO Telecom est de rassembler les meilleurs ingénieurs dans le domaine du développement logiciel.
- AVISTO Telecom s'investit dans la vie de nombreuses écoles d'ingénieurs et universités pour préparer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

#### **Mise en œuvre pratique :**

- A l'occasion de l'entretien annuel, chaque le salarié AVISTO Telecom fait le point sur le travail réalisé et ses souhaits d'évolution de carrière. Cet entretien est également l'occasion pour lui de signaler d'éventuelles causes de stress au travail et de discuter de la mise en œuvre de mesures correctrices (jours de repos, formation, etc.).

- Le CDI est le contrat de travail proposé par défaut
- Trois salariées du groupe auquel appartient AVISTO Telecom sont chargées des relations avec les écoles et les universités. Elles participent ou organisent la participation d'ingénieurs AVISTO Telecom à des événements organisés sur les campus : tables-rondes, ateliers de préparation de CV, simulation d'entretiens. Elles transmettent également les offres de stages et d'emplois destinées aux jeunes diplômés.

**Mesure des résultats :**

- Au 25 Avril 2020, 100% des salariés AVISTO Telecom sont employés en CDI
- Un plan égalité H/F est renouvelé tous les ans. Le dernier a été signé le 30/09/2019
- AVISTO Telecom a noué des partenariats avec une vingtaine d'écoles d'ingénieurs en France
- Les collaborateurs d'AVISTO Telecom sont issus de multiples horizons et origines (Algérie, Chili, Chine, DOM-TOM, Espagne, France, Italie, Mali, Maroc, Portugal, Rwanda, Serbie, Tunisie...)
- Lors de l'achat de ses fournitures, AVISTO Telecom collabore avec plusieurs sociétés qui emploient des personnes en réinsertion

**Environnement**

*Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*

*Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et*

*Principe N°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

- AVISTO Telecom propose à ses clients une offre de services intellectuels en développement logiciel.
- Néanmoins, pour fournir ces services, les collaborateurs d'AVISTO Telecom ont besoin d'ordinateurs et d'équipements électroniques (consommateurs d'électricité et composés de produits polluants), de papier (qui peut contribuer suivant son origine au processus de déforestation), de locaux (consommateurs d'énergie pour la climatisation et l'éclairage) ; ils doivent également se déplacer, ce qui génère de la pollution atmosphérique.
- La direction d'AVISTO Telecom a conscience que l'entreprise doit progressivement faire évoluer ses pratiques pour diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement.

**Mise en œuvre pratique :**

- Le 9 octobre 2015, une charte RSE a été créée. Elle est depuis entrée en vigueur.
- Les composants informatiques (pc, batteries, ...) sont recyclés par des sociétés spécialisées
- Toutes les nouvelles imprimantes sont paramétrées par défaut en N/B, ont un mode livret, une consommation électrique réduite et un mode économique. Elles sont elles aussi recyclées à la fin de leur usage
- AVISTO Telecom utilise du papier 80g au lieu de 100g
- Le magazine interne « THE ADVANSER » est diffusé tous les trimestres aux salariés au format électronique ; seule une dizaine d'exemplaires papiers est imprimée pour l'accueil des centres techniques.

- Sur l'extranet AVISTO Telecom, dédié aux salariés de la société, un grand nombre d'informations figure, ce qui limite leur diffusion au format papier.
- La plupart des voitures de fonction sont équipées d'un premier niveau d'hybridation : système start & stop et / ou moteur HDI
- En juin 2017, 150 poubelles dédiées au recyclage du papier ont été installées dans les centres opérationnels d'AVISTO Telecom ainsi qu'un collecteur pour les piles usagées.

**Mesure des résultats :**

- A ce jour, AVISTO Telecom ne dispose pas d'indicateurs simples pour mesurer ses efforts destinés à limiter l'impact environnemental de ses activités. En effet, société en croissance, les consommations énergétiques et de fournitures ont tendance à augmenter en valeur absolue.

De plus, les ingénieurs travaillent tantôt dans les locaux d'AVISTO Telecom, tantôt chez les clients : mesurer par exemple l'évolution de la consommation de papier par ingénieur est donc difficile.

**Lutte contre la corruption**

*Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin*

- La politique commerciale d'AVISTO Telecom impose aux responsables commerciaux de nouer des relations adaptées avec leurs clients et fournisseurs, dans le strict respect des lois relatives à la corruption.

**Mise en œuvre pratique :**

- Chaque fin d'année, AVISTO Telecom réalise un cadeau promotionnel qui est envoyé à ses clients, prospects, partenaires et salariés. Ce cadeau, symbolique, a une valeur inférieure à 10€.

**Mesure des résultats :**

- A ce jour, AVISTO Telecom n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce sujet et veillera à ce qu'il en soit toujours ainsi.